



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le lundi 25 septembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 septembre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme SICHI, M. FILONI à Mme SANNA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à Mme CORTICCHIATO.

**Etaient absents :**

Mme GUERRINI, M. VOGLIMACCI, adjoints au maire ; M. CAU, Mme JEANNE, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M.HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 septembre

Délibération N°2017/206

**Modification de la demande de prorogation d'Allègement d'emprunts  
auprès du Conseil Départemental de la Corse du Sud  
pour les annuités 2018 à 2020.**

**Modification de la délibération 2017/90 en date du 26 Avril 2017.**

## **M. le maire expose à l'assemblée :**

A la suite du constat de la situation fortement dégradée des finances de la ville à l'arrivée de la majorité municipale aux affaires en 2015, le Département avait accepté de lui venir en aide par un programme d'allègement d'emprunts sur la période 2015 – 2017.

Il est indispensable de répéter que la dette de la commune a fait l'objet de plusieurs refinancements successifs afin de libérer la ville d'emprunts dits « toxiques ». Il faut rappeler qu'au 1er janvier 2014, plus de 18 % de l'encours était constitué d'emprunts structurés. Ces refinancements ont permis de sécuriser dans sa totalité l'encours en optant pour des taux fixes, mais a généré des frais de sortie de contrats très importants ainsi qu'une augmentation du capital restant dû.

Si le compte administratif 2016 de la ville fait apparaître une amélioration de l'épargne brute dégagée les efforts consentis sont en grande partie neutralisés par des effets contraires. Depuis 2013, les dotations de l'état sont en constante diminution. La ville d'Ajaccio a perdu en montants cumulés plus de 11.5 M€ au titre de la DGF. En conséquence le solde constaté entre les recettes de fonctionnement hors comptabilisation des cessions (93,7 M€) et les dépenses de fonctionnement (90.1 M€) soit 3.6 M€ ne couvre toujours pas le remboursement du capital de la dette.

Dans ce contexte défavorable pour la Ville, il a été proposé le 26 avril 2017 au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Département la poursuite de l'aide exceptionnelle sous la forme d'une subvention étalée sur une durée de 3 ans. (2018–2020).

Après concertation entre les services financiers du Conseil Départemental et de la Ville, et au vue des emprunts contractés, et de leur échéancier. Il est proposé la répartition de la subvention départementale suivant le tableau qui figure en annexe, et pour un montant total sur trois ans de 10 516 374.62 €

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- De modifier la délibération n°2017/90 du 26 avril 2017
- D'approuver la demande d'allègement d'emprunt auprès du Conseil Départemental, pour un montant global final de 10 516 374.62 €
- De confirmer l'autorisation donnée à Monsieur Le Maire de solliciter cette subvention d'allègement d'emprunt auprès du Conseil Départemental

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de Stéphane SBRAGGIA**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu la délibération n°2017/90 du 26 avril 2017 relative à la demande de prorogation d'allègement d'emprunts auprès du conseil départemental de la Corse du Sud pour les annuités 2018 à 2020 ;  
Vu les emprunts contractés par la ville auprès de la Caisse d'Epargne, de la Société Générale, du Crédit Agricole, de la SFIL, de DEXIA, de la Banque Postale et de la Caisse des Dépôts pour le financement de ses opérations d'investissement

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 septembre. 2017 ;

**APPROUVE**

**Par 35 voix pour et une non participation (M. Leonetti)**

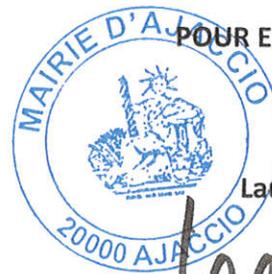
La modification de la demande d'allègement d'emprunt auprès du Conseil Départemental, pour un montant global qui est fixé à 10 516 374.62 € sur la période 2018 / 2020.

**AUTORISE LE MAIRE**

A solliciter cette subvention d'allègement d'emprunt auprès du Conseil Départemental

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170925-2017\_206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2017

Publication : 02/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

